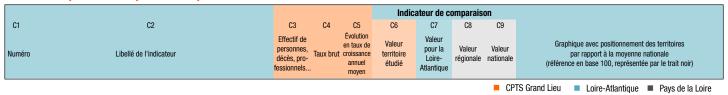
Résultats présentés pour chaque indicateur



Pour les volets A, B, F, les indicateurs de comparaison correspondent à des taux, des densités ou des accessibilités potentielles localisées (APL). Pour les volets C, D, E, G, il s'agit principalement d'indices comparatifs.

Exemple 1

VOLET B - Familles monoparentales (indicateur 20) - Comparaison établie à partir d'un taux

			CPTS		Indic	cateur de co	omparais	on	
		Effectif	Taux	Évolution annuelle	CPTS	Loire- Atlantique	Pays de la Loire	France métrop.	Comparaison à la moyenne nationale France
C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7	C8	C9	
20	Familles monoparentales	1 090	7%	+6,0%	cf. C4	8%	8%	10%	•••

En 2020, la population de la CPTS Grand Lieu compte 1 090 familles monoparentales (C3). Cet effectif représente 7 % des ménages (C4 et C6).

Entre 2014 et 2020, le taux de familles monoparentales a augmenté en moyenne de +6 % par an (C5).

La Loire-Atlantique compte 8 % de familles monoparentales (C7), les Pays de la Loire 8 % (C8) et la France métropolitaine 10 % (C9)

Le taux de familles monoparentales dans la population de la CPTS Grand Lieu est donc inférieur au taux observé en Loire-Atlantique, dans les Pays de la Loire et en France. Le graphique permet d'illustrer ces comparaisons.

Exemple 2

VOLET E - Personnes prises en charge pour dépression et autres troubles de l'humeur (indicateur 149) Comparaison établie à partir d'un indice comparatif

			CPTS		Indicateur de comparaison					
		Effectif	Taux	Évolution annuelle	CPTS	Loire- Atlantique		France métrop.	Comparaison à la moyenne nationale France	
C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7	C8	C9		
149	Personnes prises en charge pour dépression et autres troubles de l'humeur	280	0,7%	nc	60	80	88	100		

nc : non calculé.

En 2021, 280 habitants de la CPTS Grand Lieu ont été pris en charge pour une dépression ou d'autres troubles de l'humeur (C3). Cela représente 0,7 % des habitants de ce territoire (C4).

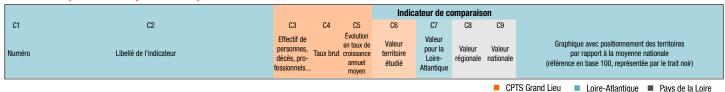
La comparaison de la situation de la CPTS avec celle de la Loire-Atlantique, des Pays de la Loire et la France repose sur un indice comparatif (IC) de prise en charge.

Cet indice est calculé en faisant le rapport entre le nombre d'habitants du territoire effectivement pris en charge, et le nombre d'habitants pris en charge que l'on obtiendrait si la population de ce territoire présentait des taux de prises en charge par classe d'âge identiques à ceux de la population française. Cette méthode permet de "gommer" l'impact d'éventuelles différences de structure par âge entre la population de la CPTS et celle de la France.

L'IC de la CPTS est de 60 (C6), donc inférieur à l'IC de la France qui par définition est égal à 100 (C9). La prévalence des prises en charge pour une dépression ou d'autres troubles de l'humeur dans la population de la CPTS est donc, à structure d'âge identique, inférieure de 40 % à la moyenne nationale. Avec des IC de respectivement 80 et 88 (C7 et C8), la Loire-Atlantique et les Pays de la Loire présentent des prévalences inférieures de 20 % et de 12 % à la moyenne nationale. Le graphique permet d'illustrer ces comparaisons.



Résultats présentés pour chaque indicateur



Pour les volets A, B, F, les indicateurs de comparaison correspondent à des taux, des densités ou des accessibilités potentielles localisées (APL). Pour les volets C, D, E, G, il s'agit principalement d'indices comparatifs.

Exemple 3

VOLET F - Médecins généralistes libéraux "désinstallés" depuis 5 ans (indicateur 163) Comparaison établie à partir d'un taux

			CPTS		Indic	ateur de co	mparaiso	on	
		Effectif	Taux	Évolution annuelle	CPTS	Loire- Atlantique	Pays de la Loire	France métrop.	Comparaison à la moyenne nationale France
C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7	C8	C9	ļ
163	Médecins généralistes libéraux "désinstallés" depuis 5 ans	10	29%	nc	cf. C4	27%	28%	26%	

nc : non calculé.

10 médecins généralistes libéraux qui exerçaient sur le territoire de la CPTS en septembre 2018 se sont "désinstallés" entre septembre 2018 et septembre 2023 (C3). Cela correspond à 29 % du nombre total de médecins exerçant sur le territoire en septembre 2018 (C4 et C6).

Cette proportion est supérieure à celle observée en Loire-Atlantique (27 %, C7), en Pays de la Loire (28 %, C8) et en France métropolitaine (26 %, C9). Le graphique permet d'illustrer ces comparaisons.

Exemple 4

VOLET G - Personnes ayant eu recours à un dermatologue* (indicateur 194) Comparaison établie à partir d'un indice comparatif

		CPTS			Indic	cateur de co	omparaiso	on	
		Effectif	Taux	Évolution annuelle	CPTS	Loire- Atlantique	Pays de la Loire	France métrop.	Comparaison à la moyenne nationale France
C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7	C8	C9	<u> </u>
194	Personnes ayant eu recours à un dermatologue	2 530	6,6%	nc	75	92	85	100	

^{*} Au moins une fois dans l'année, en cabinet de ville, centre de santé (dont centre de soins infirmiers), centre mutualiste, consultation externe d'établissement hospitalier, service de protection maternelle et infantile (PMI). nc : non calculé.

Au cours de l'année 2022, 2 530 habitants de la CPTS Grand Lieu ont eu au moins un recours à un dermatologue (C3). Cela représente 6,6 % des habitants de ce territoire (C4).

La comparaison de la situation de la CPTS avec celle de la Loire-Atlantique, des Pays de la Loire et la France repose sur un indice comparatif (IC) de recours.

Cet indice est calculé en faisant le rapport entre le nombre d'habitants du territoire ayant effectivement eu au moins un recours, et le nombre d'habitants ayant eu au moins un recours que l'on obtiendrait si la population de ce territoire présentait des taux de recours par classe d'âge identiques à ceux de la population française. Cette méthode permet de "gommer" l'impact d'éventuelles différences de structure par âge entre la population de la CPTS et celle de la France.

L'IC de la CPTS est de 75 (C6), donc inférieur à l'IC de la France qui par définition est égal à 100 (C9). Le taux de recours au dermatologue des habitants de la CPTS est donc, à structure d'âge identique, inférieur de 25 % à la moyenne nationale. Avec des IC de respectivement 92 et 85 (C7 et C8), la Loire-Atlantique et les Pays de la Loire présentent des taux de recours inférieurs de 8 % et 15 % à la moyenne nationale. Le graphique permet d'illustrer ces comparaisons.